ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

JEUDI 27 FEVRIER 2020

DELIBERATION		N°09/27-02-2020/212
Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	•	35
Membres Titulaires présents	:	22
Pouvoirs	:	10
Quorum	:	18
Nombre de votants	:	32
Adoption	:	32

Votants: Mmes, MM.

ALBERTINI Paola, BENEDETTI Patrick, CASTELLI Jean-François, CHIARELLI Pierre, DELOVO Cosima Sandra, DOMINICI Jean, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, LEONETTI Paul, MARCAGGI Paul, MASSA Paule François, NEGRETTI Pierre, NICOLAI Don François, NURY VOLPI Nathalie, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, RUTILY Alexandre, SIMONI PIACENTINI Céline, TROJANI Paul, VENTURINI Stefanu.

Avaient donné pouvoir: Mmes, MM.

CECCALDI Brigitte à NEGRETTI Pierre, CESARINI Lena à GIOVANNI Auguste, CROS Jessica à FRASSATI Jeanne, HUGUET Christiane à MASSA Paule-Françoise, LARRIEU Anne-Marie à MARCAGGI Paul, MICHELI Virginie à GOFFI Karina, NUNZI Antoinette à NURY VOLPI Nathalie, OTTAVI Antoine à VENTURINI Stefanu, POGGI Joëlle à CASTELLI Jean-François, VOILLEMIER Simone à PAOLI Jean-François.

Membres associés présents: M. GIRASCHI Jean, M. VENTURI Alain

OBJET:

COMMISSIONS REGLEMENTEES DE LA CCI DE CORSE:

Désignation des Membres de la Commission Paritaire Régionale

Considérant l'élection de M. Jean DOMINICI au poste de Président de la CCI de Corse, actée par délibération de l'Assemblée Générale CCIC n°01/13-01-2020/201;

Vu les dispositions du règlement intérieur_de la CCI de Corse - Chapitre 2 - Section 5 « Les Commissions règlementées » - Chapitre 6 - Section 2 « La Commission Paritaire Régionale » - Article 6.2.1 - Composition et fonctionnement de la commission paritaire régionale :

« Conformément au statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie en vigueur, la commission paritaire régionale est installée à l'issue des élections des représentants du personnel.

Toute vacance dans le collège des représentants de la CCI de Corse employeur est immédiatement comblée à l'assemblée générale la plus proche.

Elle est présidée par le président de la CCI de Corse ou son représentant.

La commission paritaire régionale adopte le règlement intérieur du personnel de la CCI ».

Conformément aux dispositions du code de commerce et sur proposition de son Président, l'Assemblée Générale de la CCI de Corse approuve les désignations des membres élus ci-après pour siéger au sein de la Commission Paritaire Régionale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse :

En qualité de Titulaires :

M. Jean DOMINICI M. Paul MARCAGGI M. Don François NICOLAI

M. Auguste GIOVANNI Mme Paul Françoise MASSA

En qualité de Suppléants :

M. Stefanu VENTURINI M. Paul LEONETTI M. Jean-François PAOLI Mme Karina GOFFI M. Patrick BENEDETTI

La composition de la Commission Paritaire Régionale fera l'objet d'une annexe au Règlement Intérieur de la CCI de Corse.

Bastia, le 27 février 2020

Le Président,

Jean DOMINICI